L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 25 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une polisseuse de bijoux et de boîtiers de montres au No 18 rue de Chartres. 25nov—1f

A VENDRE.

A Vendre, à des termes raisonnables.—La belle propriété bien connue, avec magasin de coutipaine, appartenant anciennement à A. Dufilho, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds et formant l'encoignure des rue Pin et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOIAT, à Madisonville, ou à LEON QUEY ROUZE, 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 6 nov—1 m. J. D.

A VENDRE—Buvette (Bar-Room) bien située faisant de bonnes affaires. La raison en sera donnée chez F. Hollander & Cie, 51 et 53 rue Bienville. 21nov—3f dim jeu dim

30 DAYS TRIAL
DR. DYE'S
VOLTAIC BELT
(BEFORE — AND — AFTER)
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LACK OF NERVE FORCE AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSES and OTHER CAUSES. Specific Relief and complete restoration of HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. The grandest discovery of the Nineteenth Century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
19 nov—6m. n.r.j.s.sam

L'Expérience du Révérend
PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co.:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appetit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, fruit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente, de mes sens cent pour cent plus fort, et ce resultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fut fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devrez les publier dans l'intérêt de mes semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous reçoons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Willig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,149—Division A—Attendu que P. S. Willig, fils, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Willig, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25nov—25 2f— 4dec

Succession de Robert Moores et Cora A. Moores née Cowardi, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,784—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Desdé C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 2f dec 3

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,422—Division D. Attendu que J. W. H. Eckert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Eckert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas rendu droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 nov—22 27—2 dec

Succession de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,434—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Sullivan exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 nov—23 27—2 dec

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,365—Division A—Attendu que P. S. Willig jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Shaw, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 28

Succession de Mme Mary Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4,963—Division E—Attendu que E. Kaiser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Mme Mary Spearing décédée ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 Nov—19 23 28.

Succession de William Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,369—Division E—Attendu que P. S. Willig, fils, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à la succession de feu William Simpson, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20nov—20 24 28

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,432—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Jean Labat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 nov—16 20 28

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
ÉDITION HEBDOMADAIRE
Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 50
On s'abonne à la semaine aux les porteurs et les marchands de journaux.
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS
1 Gros lot de $150,000.. $150,000
1 ..... de 50,000 50,000
1 Lot de..... 20,000 20,000
2 Lots de..... 10,000 20,000
4 Lots de..... 5,000 20,000
20 Lots de..... 1,000 20,000
50 Lots de..... 500 25,000
100 Lots de..... 300 30,000
200 Lots de..... 200 40,000
600 Lots de..... 100 60,000
1000 Lots de..... 50 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS :
100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit 30,000
100 Lots d'approximation de $500 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 50,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remise d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entrainte sur la Nouvelle-Orléans.
Les lots en remboursement de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.
—AVIS TRES—
IMPORTANT
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE,
QUI AURA LIEU A
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.
—POUR—
UNE FORTUNE
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS
1 Gros lot de $150,000.. $150,000
1 ..... de 50,000 50,000
1 Lot de..... 20,000 20,000
2 Lots de..... 10,000 20,000
4 Lots de..... 5,000 20,000
20 Lots de..... 1,000 20,000
50 Lots de..... 500 25,000
100 Lots de..... 300 30,000
200 Lots de..... 200 40,000
600 Lots de..... 100 60,000
1000 Lots de..... 50 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS :
100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit 30,000
100 Lots d'approximation de $500 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 50,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remise d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraînée sur la Nouvelle-Orléans.
Les lots en remboursement de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.
BUREAUX ET ATELIERS :
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif

Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Dorgenois et Bourgogne.

Alexander Hill vs L. C. Boudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,037.—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'elle y trouvent, située dans le Premier District de cette ville désignée par les Nos 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Berraute, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire le 14 mars 1857, les dits lots font ensemble 50 pieds de front sur la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur et cinq lignes parallèles à l'autre et mesurent, tous ces ameublis, comme suit :

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, le No 3, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lanier, d'après un acte passé par devant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 21,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Scelcoparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 9 mars 1886 et signé le 12 mars suivant, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de façade sur douze de huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de J. Duhé, soyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bonny, notaire.

Achetés de Mary Parker, conformément à un acte parafé devant Michel Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 1862, (Enregistré au bureau des Affectations, Livre 87, Folio 547.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 20,24

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,702.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, héritier des heures Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw.

Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent à Louisiane, a présenté son avec et a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transmettre à l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de ce avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE
Député Greffier.
12 nov—1f p s p 30j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. James Lewis vs Ses Créanciers.—No 19,248—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, faite par ses créanciers et acceptée par la Cour au bénéfice de son créancier, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers convoquée et tenue par devant Andrew Herd Jr. notaire en cette ville le LUNDI, 6me jour de décembre 1886 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 23 novembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
23 nov—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. P. Sarrain, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de J. P. Sarrain, Fils & Cie et J. Rene Sarrain et J. Stanislas Landry, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jas. D. Rankin, notaire public, en cette ville, le 30 novembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les personnes et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3f an 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,251—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme les No un de la section dix, township, township treize au sud du range onze et section huit du township treize au sud du range onze et section huit du township huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt deux 19(100) acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendue.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—19 19 26 dec 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,393—Division C—Ordre de Cour—Que une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. L. Robert et Robert Individuellement, soient convoqués pardevant Frederick Zangle, notaire en cette ville, LUNDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit et qu'avis de la dite réunion en soit donné dans toutes les créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'avoir à déduire dans les trente jours, à partir de la première publication de ce avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE
Député Greffier.
12 nov—3f (n 10)

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Warda Sons et als vs leurs créanciers—No 19,209—Division A—Ordre de Cour—Que une cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Warda Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement, soit et est par le présent accepter par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Hussière Rouen, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que H. C. Billard, leur avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayo et ses créanciers.—No 19,310, Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis notaire en cette ville, MARDI, 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et que Armand Pillet soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3f an 14 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mme Alverta Adams du demandeur, conformément à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, en date du 26 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

1° Pour des comptes un montant suffisant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, maintenant dû, à savoir : Deux cents dollars ($200) et de plus, tout le revenu, accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zangle, notaire en cette ville, le JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit et qu'avis de la dite réunion en soit donné dans toutes les créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'avoir à déduire dans les trente jours, à partir de la première publication de ce avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 2 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato entre Barone et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall."

François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Berraute, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire le 14 mars 1857, les dits lots font ensemble 50 pieds de front sur la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur et cinq lignes parallèles à l'autre et mesurent, tous ces ameublis, comme suit :

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, le No 3, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lanier, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 21,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonage de valeur, le "ARTHUR MAUCH Jr."

Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de **Charles H. Schaefer vs Arthur Mauch** (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 décembre 1886 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Le bateau de tonage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr." avec tout le gréement qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est mouillé dans le Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Bienville.

Le dit remorqueur, d'après son inscript on permanente, No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans, dans le District de la Louisiane, jaugeant 18 tonneaux, 7 pieds de large, 3 pieds de creux, et 3 pieds de mate, une longueur de 62 pieds 9/10 pieds une largeur de 10 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes, a une hélice, a un espar et une jolie roufle, et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats Unis le 20 février 1885.

Ensemble avec tous les droits titres et intérêt de débiteur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch Jr."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—dec 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'Etat du Nouveau-Mexique, entre les rues Terpsichore, Elysian Howard et Felicité, conformément à un plan dressé par H. Dumas, ingénieur, le 1er avril 1884 et déposé en l'étude de A. Marciacq, notaire en cette ville, et sous le numéro du dit plan, ledit lot formant l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesurant trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre-vingt trente pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAN DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9 16 23 30—dec 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme E. Courcy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,515—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 4 décembre 1886 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orange, Camp, Race et Magazine et mesurant trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une partie des lots de deux ilets situé à l'encoignure des rues Orange et Camp désignés par les numéros neuf et dix mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent quarante deux pieds, entre lignes égales et parallèles et étant la même propriété acquise par J. J. Bright de F. A. Boyle par un acte de partage pardevant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29oct—29—5,12,19,26 30nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,128 ayant pour titre :

Succession de Chas. Foldi, Sr.,

Il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas Foldi Jr., administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété de cette ci dessous à savoir :

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 20 et 26 dans l'ilet formé par les rues Lesseps, Dublin, Madison et Quatrième, le lot No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot No 26 mesurant 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.

13 nov—5f en 30j

Muller Frères vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,033—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jac. M. Bonner, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 2 déc

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de maladie.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 novembre 1886, à 11 heures du matin, à l'encagnure des rues Napoléon et Gaslinet, à un ilet de la rue du Canal à l'écurie de Paul Rousset.

La vacherie de M. Jean Fort Pouet, se composant de

21 belles vaches laitières, 2 chevaux, une charrette à lait, les harnais et les ustensiles de la vacherie. Aussi—Un fort lot de foin vivace.

La clientèle dont la vente journalière est de 22 à 24 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions — Jusqu'à $50, comptant ; et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

21 nov—

PAR MATHER & HOMES.—Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures P. M. le SAMEDI, 27 novembre 1886, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire No 3399, intitulée succession de H. Ayres & L. M. Hyams, la propriété décrite et dessous, à savoir :

Une portion de terre dans la paroisse Orleans, faisant partie du lot numéro 62 dans le comté 9, Range 10 Est, contenant environ 472 arpents.

27nov—5f en 30j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Cugno contre François Claudon.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 4,057—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je vendrai à l'encan, en face de la prison de la Nlle Orléans, à la Nlle Orléans, le 30 décembre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot